

ON DEMANDE QU'UN COMITÉ PARLEMENTAIRE EXAMINE LES
PROCÉDÉS UTILISÉS PAR LE MINISTÈRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais demander au premier ministre suppléant si le gouvernement a étudié la proposition que le très honorable député de Yellowhead a présentée la semaine dernière et s'il est maintenant prêt à autoriser un comité permanent de la Chambre à examiner les relations qui existent entre Revenu Canada et les contribuables canadiens. Même un comité spécial ferait l'affaire. Nous pourrions établir des directives selon lesquelles toute personne témoignant devant ce comité bénéficierait d'une immunité à l'égard de son témoignage et ne pourrait être ennuyée par le ministère.

Le premier ministre suppléant nous dira-t-il maintenant s'il est disposé à autoriser ce genre de comité qui pourrait se déplacer au Canada afin de résoudre ce problème qui se pose à propos de Revenu Canada?

L'hon. Jean-Luc Pepin (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, encore une fois, je n'oserais pas intervenir dans les décisions des comités. C'est là le genre de décisions que les comités prennent eux-mêmes.

Comme tout le monde le sait, il y aura une enquête sur ces questions. J'aurais cru que, compte tenu de l'autorité et du prestige dont jouissent les comités à la Chambre, une sorte de *modus vivendi* serait intervenu entre le ministre du Revenu national et le comité. J'aurais cru que le comité aurait trouvé le moyen d'inviter le ministre du Revenu national à intervalles irréguliers ou réguliers, selon les progrès de l'enquête. Je suis persuadé que le ministre du Revenu national, homme à l'esprit très démocratique, arrivera à s'entendre avec le comité sur cette question.

* * *

LA VIE PRIVÉE

LE DÉPÔT DE LETTRES ÉCRITES PAR LE CHEF DE L'OPPOSITION À
TITRE PRIVÉ

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question au premier ministre suppléant. Je me préoccupe de la façon dont le ministre des Finances, en réponse à une question du chef de l'opposition, a révélé mardi et de nouveau vendredi derniers avoir reçu des lettres personnelles du chef de l'opposition, lorsque celui-ci était président d'une société privée, et que ces lettres pourraient lui être préjudiciables dans son rôle de chef de l'opposition. Le gouvernement a-t-il décidé, comme on pourrait le déduire de la réponse du ministre des Finances, de demander à des fonctionnaires ou à d'autres personnes d'examiner les dossiers du gouvernement à la recherche de lettres ou de documents qui pourraient être utilisés au moment opportun contre le chef de l'opposition?

L'hon. Jean-Luc Pepin (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, je ferai remarquer au député de Kingston et les Îles qu'il est parfois très utile de faire preuve de bon sens, ce à quoi je fais appel pour répondre à cette question: il ne s'agit évidemment pas d'une politique du gouvernement.

Questions orales

Si je comprends bien ce qui s'est passé il y a une semaine durant un échange de vues entre le chef de l'opposition et le ministre des Finances, le chef de l'opposition a défié le ministre des Finances de déposer ces documents . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: Non.

M. Pepin: C'est ainsi que j'interprète les faits. Le ministre des Finances a simplement répondu à une demande du chef de l'opposition.

M. Epp: Je voudrais que le premier ministre suppléant fasse maintenant preuve de bon sens.

LE CARACTÈRE CONFIDENTIEL DE LA CORRESPONDANCE DE
PARTICULIERS AVEC LE GOUVERNEMENT

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois que des députés brandissent des lettres en déclarant avoir en leur possession une liste de noms. C'est de l'intimidation, et c'est ce à quoi s'est livré le ministre des Finances. Le régime parlementaire a ses traditions et le ministre doit s'y tenir. Pour sa part, le premier ministre suppléant doit rendre des comptes.

Je demande donc au premier ministre suppléant de nous dire, au nom du gouvernement, si les ministres ont été prévenus que toute correspondance échangée avec le gouvernement sera tenue pour confidentielle selon le désir des correspondants. Ou le gouvernement aurait-il décidé que, pour la survie du parti et du gouvernement libéral, tous les moyens sont bons, même les plus abjects, et seront mis en œuvre?

L'hon. Jean-Luc Pepin (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, pour revenir encore une fois au bon sens, il faudrait mettre en regard le secret de la correspondance d'hommes d'affaires ou de tout citoyen avec le gouvernement et, en second lieu, la liberté d'information qui est une préoccupation majeure de la Chambre.

Je voudrais bien connaître toutes les subtilités de la question ainsi que ses aspects juridiques, mais ce n'est pas le cas. Je propose de saisir le premier ministre du problème et le député pourra lui poser sa question.

* * *

L'IMMIGRATION

LE PROJET DE REMPLACER LES STÉNOGRAPHES JUDICIAIRES
DANS LES BUREAUX D'IMMIGRATION PAR DES APPAREILS
D'ENREGISTREMENT

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. On projette de remplacer les sténographes judiciaires spécialisées dans les bureaux d'immigration à Toronto et Mississauga par des appareils d'enregistrement dont la transcription serait plus tard assurée par des sténographes moins spécialisées et moins bien payées. Bref, il s'agit d'un cas de banalisation d'emplois féminins qui se trouve à violer les lignes directrices de son ministère, relatives à l'évolution technologique.